

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES JEUNES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 09 décembre 2025

Présents : Mme. Nicolas Aline (Présidente) ; Mr. Abeille Georges ; Mr. Poli Jean-Marie

Excusés : Mr. Bochet Michel

SECTEUR CHAMPIONNAT

U15 - D1 :

- Le match n°54823204 : Morières ACS. – Vedene le Pontet se jouera le 17/12 à 16h.

U15 – Brassage :

Poule A :

- Le match n°54805320 : RCB. Bollène – Mondragon/Mornas se jouera le 17/12 à 15h.
- Le match n°54805321 : MJC V – Caderousse US. Se jouera le 17/12 à 15h.

U17 D1 :

- Le match n°54630146 : Ent. FAVD/USPO – Dentelles FC se jouera le 21/12.

U17 D2 :

Poule A :

- Le match n°54757128 : US. Sérignan – AS. Piolenc se jouera le 4/01/2026.

U19 :

Accession :

- Le match n°55203639 : ACA – RCB. Bollène se jouera le 20/12.

Classique :

- Le club de Barbentane est forfait général.